

T A R I F 2 0 1 9

Carte interfédérale Personne majeure Validité du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	Carte réciprocitaire pour le CHI, l'EHGO et l'URNE. Carte annuelle Interfédérale « personne majeure » 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie Tous modes de pêche réglementaires. La carte Interfédérale permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocitaires des 91 départements adhérents du CHI, de l'EHGO et de l'URNE.	Timbre CPMA et vignette EHGO imprimés sur la carte	
		96,00 €	

Attention, la réciprocité n'est pas toujours totale renseignez-vous avant toute action de pêche.

Carte Personne majeure Validité du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	Carte annuelle « personne majeure ». 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie Tous modes de pêche réglementaires. Peut recevoir la vignette de réciprocité si le pêcheur souhaite accéder ultérieurement à la réciprocité CHI/EHGO/URNE <i>Timbre CPMA acquitté une seule fois</i>	CPMA	34.20 €
		FPPMA	25.00 €
		AAPPMA	16.80 €
		76,00 €	

Carte Personne mineure Validité du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	Carte annuelle « personne mineure » : Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie Tous modes de pêche réglementaires. Réciprocité CHI/EHGO/URNE sans avoir à acquitter la vignette de réciprocité. <i>Timbre CPMA acquitté une seule fois</i>	CPMA	2,20 €
		FPPMA	8,90 €
		AAPPMA	8,90 €
		20,00 €	

Carte Découverte jeune moins de 12 ans Validité du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	<i>Pêche à une seule ligne</i> Carte annuelle « Découverte » : Jeune de moins de 12 ans au 1^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie Tous modes de pêche réglementaires. Réciprocité EHGO, CHI et l'URNE sans avoir à acquitter la vignette de réciprocité. <i>Timbre CPMA intégré à la carte</i>	CPMA	0,50 €
		FPPMA	2,75 €
		AAPPMA	2,75 €
		6,00 €	

Carte promotionnelle « Découverte Femme » Validité du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	Carte annuelle « Découverte Femme ». <i>Pêche à 1 seule ligne</i> 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie Tous modes de pêche réglementaires. Réciprocité gratuite avec l'EHGO, le CHI et l'URNE <i>Timbre CPMA intégré à la carte</i>	CPMA	12,70 €
		FPPMA	10,00 €
		AAPPMA	10,30 €
		33,00 €	

Carte Journalière Valable 1 seul jour Disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	Carte valable une journée <i>Doit y figurer obligatoirement le jour de validité</i> 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche réglementaires. Reçoit la CPMA « Journalière » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours. <i>Ne bénéficie pas de la réciprocité CHI/EHGO/ URNE et ne peut recevoir la vignette de</i>	CPMA	3,20 €
		FPPMA	2,40 €
		AAPPMA	4,40 €

réciprocité.

10,00 €

TARIF 2019 (SUITE)

Carte hebdomadaire	Carte valable 7 jours consécutifs <i>La période de validité doit obligatoirement figurer sur la carte.</i> 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie Tous modes de pêche réglementaires. <i>Timbre CPMA intégré à la carte</i>	CPMA	12,30 €
	Validité 7 jours consécutifs Disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	La carte hebdomadaire sans timbre CPMA hebdomadaire Cette carte de pêche doit être présentée avec une carte comportant une CPMA annuelle 2018	FPPMA
		AAPPMA	8,70 €
		32,00 €	
		Carte sans CPMA (CPMA 2017 déjà acquittée sur une autre carte)	
		FPPMA	11,00 €
		AAPPMA	8,70 €
		19,70 €	

Vignette de réciprocité (*)	La vignette de réciprocité permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocières des 91 départements adhérents du CHI, de l'EHGO et de l'URNE. Les titulaires d'une carte « personne mineure », « découverte-12ans », ou « découverte femme » bénéficient de la réciprocité CHI/EHGO/URNE sans avoir à acquérir la vignette de réciprocité. Les titulaires d'une carte journalière ne bénéficient pas de la réciprocité, cette carte ne peut recevoir la vignette de réciprocité.	30,00 €
------------------------------------	--	----------------

(*) EHGO (*) *Attention, la réciprocité EHGO n'est pas toujours totale renseignez-vous avant toute action de pêche.*

IMPORTANT

Aucune copie des timbres CPMA ne peut être délivrée. En cas de perte, le pêcheur doit de nouveau les acquérir.

En cas de perte, vol ou destruction d'une carte interfédérale EHGO, femme ou hebdomadaire, contacter la Fédération.

Une fois collés sur une carte délivrée, les timbres CPMA doivent être oblitérés par cachet ou signature du dépositaire ou de l'AAPPMA.

Seuls les timbres CPMA rendus sur leur support d'origine seront acceptés.

Les cartes remplies ne seront pas reprises.

Les cartes intégrant les timbres et vignettes (carte interfédérale personne majeure, vacances et découverte femme), invendues devront être restituées dans leur état d'origine.